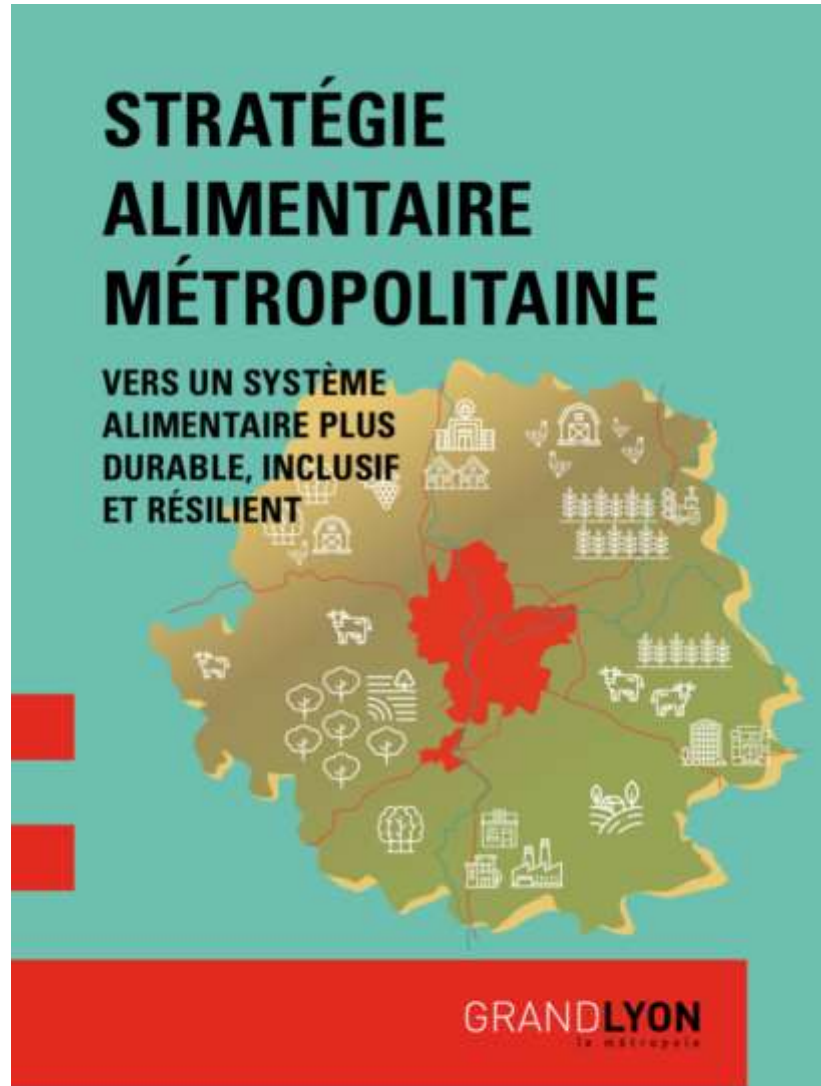


Une collectivité territoriale à statut particulier

- Issue de la fusion du Département du Rhône et de la Communauté urbaine de Lyon
- Créée en 2015
- Avec des compétences départementales

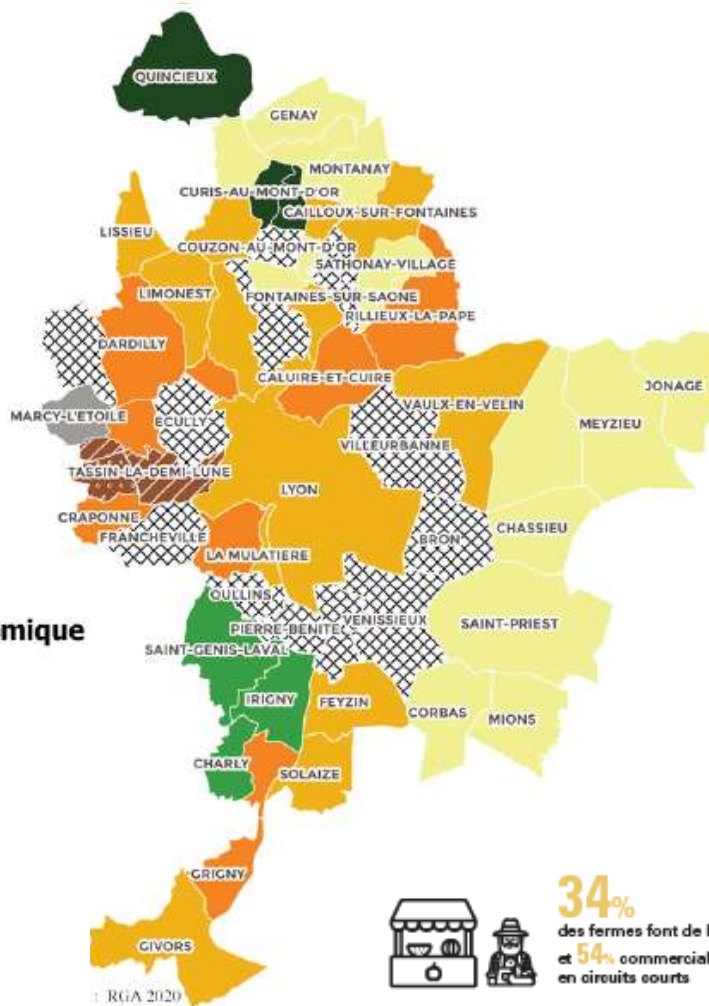


Une agriculture riche et diversifiée sur la Métropole



Orientation technico-économique

- Métropole de Lyon
- ⊗ Aucune exploitation
 - Arboriculture
 - Bovins lait
 - Bovins mixtes
 - Bovins viande
 - Céréales et/ou oléoprotéagineux
 - Equidés et autres herbivores
 - Fleurs et/ou horticulture diverse
 - Maraîchage
 - Polyculture - Polyélevage



230
exploitations agricoles (-37% en 10 ans), comprenant 1000 actifs

56%
des agriculteurs ont plus de 50 ans

10 622 ha
de surface agricole utilisée par les fermes de la Métropole

25%
des fermes ont une activité de transformation (transfo de fruits, de lait, découpe de viande)

40
exploitations en AB

34%
des fermes font de la vente directe et **54%** commercialisent leurs produits en circuits courts

PRODUCTIONS (EN NOMBRE DE FERMES):

96 Grandes cultures et céréales	Qq Viticultures	30 Polyculture élevage	Qq Porcins/volailles
26 Arboriculture	4 Bovins lait	5 Equidés et/ou autres herbivores	
52 Maraîchage et horticulture	5 Bovins viande	9 Ovins/caprins	

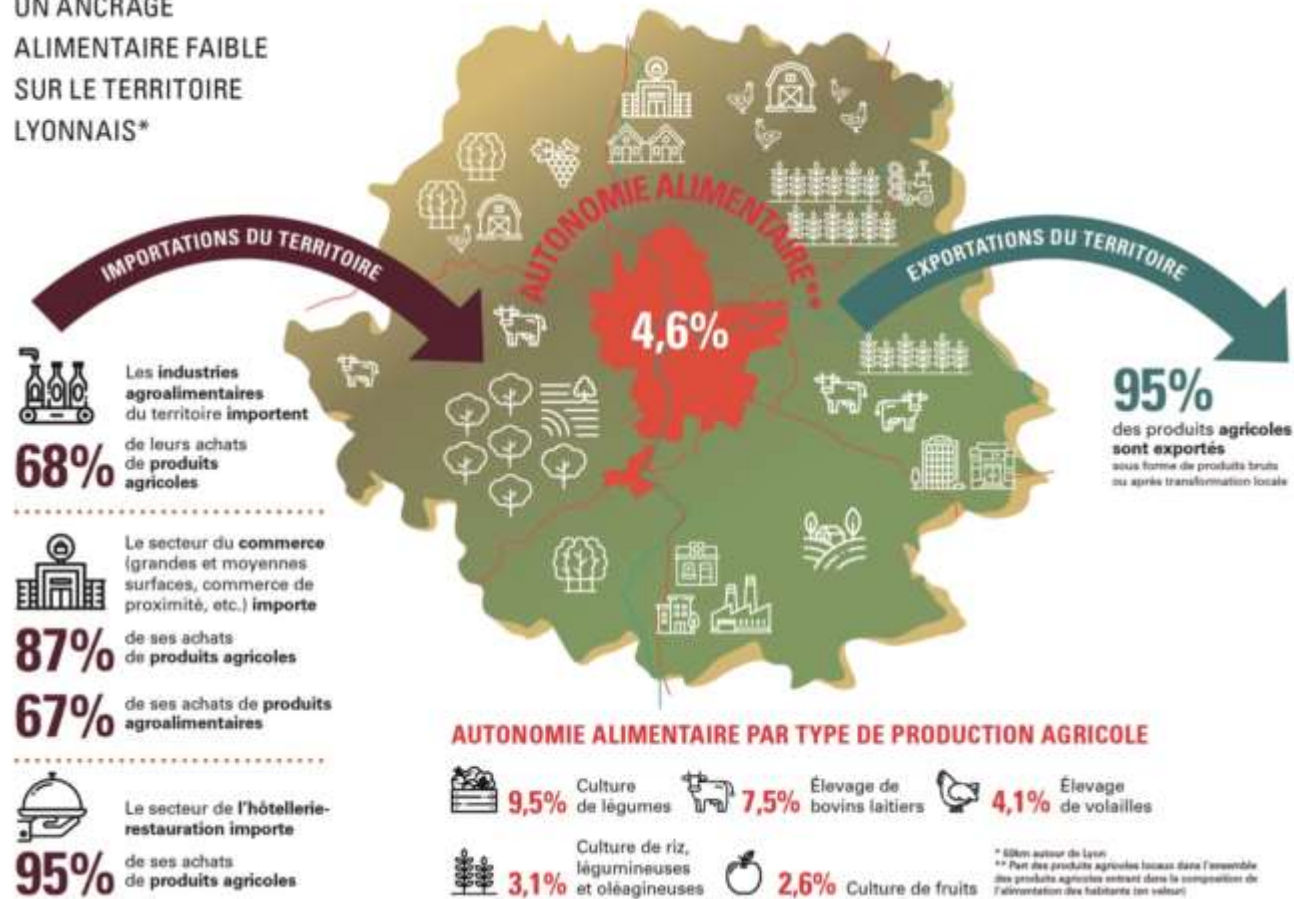


DÉCOUVRE
LES AGRICULTEUR
ET AGRICULTEUR
DE LA MÉTROPOLE



La stratégie alimentaire métropolitaine : pour un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient

UN ANCRAGE
ALIMENTAIRE FAIBLE
SUR LE TERRITOIRE
LYONNAIS*



- Une faible autonomie alimentaire
- Une forte précarité alimentaire
 - 15% des ménages ne mangent pas à leur faim
 - 1/3 des ménages disent ne pas s'alimenter correctement

Une politique agricole qui s'inscrit dans un projet alimentaire global



Production agricole locale



Filières alimentaires de proximité



Restauration collective exemplaire



PATLY
projet alimentaire du territoire lyonnais

Pratiques alimentaires saines et responsables



Justice alimentaire



Une politique agricole qui se décline en 5 grands axes

AXE 1 - Préserver et gérer durablement les terres agricoles

AXE 2 - Augmenter la population agricole

AXE 3 - Développer l'agroécologie et l'agriculture biologique

AXE 4 - Adopter une gestion intégrée de la ressource en eau et préserver sa qualité

AXE 5 - Développer une agriculture nourricière tournée vers les circuits courts et de proximité

- Vote de la nouvelle politique en juin 2021
- Budget agri-alim x 4 : 12 M€ d'investissements sur 6 ans ; 800 k € / an en fonctionnement



Compétences métropolitaines

L'intervention concernant l'agriculture s'exerce principalement au titre de la **clause de compétence générale**,

mais aussi au titre des compétences de la Métropole de Lyon en termes :

- de développement économique,
- de développement social,
- d'aménagement de l'espace métropolitain,
- d'abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national,
- d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles
- de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (compétence confiée aux conseils départementaux, héritée par la Métropole dans le cadre de la loi MAPTAM).

Aides financières aux exploitations

- Une politique agricole qui passe notamment par l'attribution de subventions :
- Aux organismes agricoles partenaires accompagnant la profession
 - Aux exploitations agricoles directement :

Type d'aide	Cadre technique	Régime d'aide utilisé
Investissement	Plan Stratégique National	Cofinancement FEADER
	Programme PENAP	Régimes d'aides d'Etat en vigueur
Fonctionnement	Programmes de soutien agro-environnementaux	Minimis agricoles*
	Soutiens à l'installation	

*Régime d'aide des minimis agricoles : plafonné à 50 000 € par exploitation sur 3 années comptables consécutives
→ Comprend des aides type : exonérations de taxes, crédits d'impôts, aides de collectivités...*

Points de vigilance :

- *suivi des aides perçues par les agriculteurs ;*
- *plafonnement*

Aides aux investissements

- **Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027**

Aides aux investissements agricoles + agroalimentaires

Financeurs : FEADER + Région ou Métropole

<https://www.agri-lyonnaise.top/aides-europeennes>

- **Programme PENAP 2024-2028 de la Métropole**

Aides aux investissements et études ; aides aux plantations de haies ; aides à l'expérimentation et à l'émergence de projets.

<https://www.agri-lyonnaise.top/appels-a-projets-penap>

Éligibilité : au moins une parcelle en PENAP et siège d'exploitation sur la Métropole OU parcelle concernée par le projet en PENAP sur la Métropole.

Aides adossées aux **régimes d'Etat en vigueur** : SA.107520 ou SA. 108468

Articulation PENAP – PSN :

Le programme PENAP peut être sollicité dans les cas suivants :

- **Dépenses inéligibles** au PSN,
- **Dépenses < plancher** de dépenses éligibles du PSN,
- **Dépenses > plafond** de dépenses éligibles pour le projet au PSN,
- en **complément** de subventions apportées par le PSN sur le projet.

Focus sur le dispositif PENAP

Un outil de
protection
du foncier

- Par la mise en place d'un **périmètre d'intervention**

Un outil de
mise en
valeur

- Par **l'élaboration d'un programme d'actions** associé au périmètre d'intervention, permettant de soutenir de projets agricoles individuels ou collectifs

Un outil de
maîtrise
foncière

- **Par l'exercice d'un droit de préemption** en périmètre PENAP

9 836 ha en
PENAP sur la
Métropole

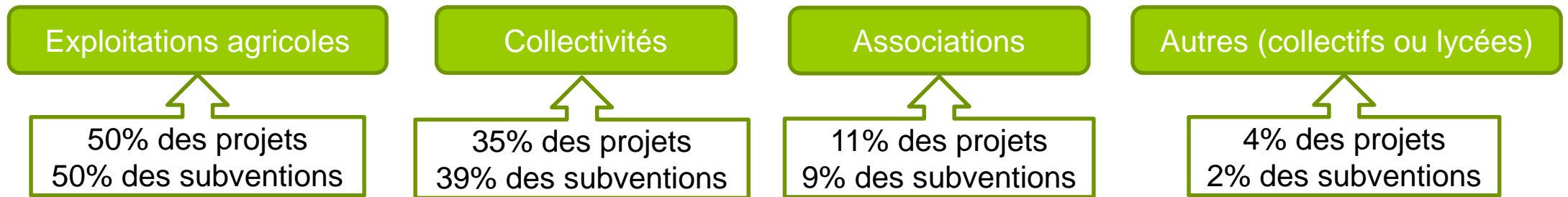
- 2019-2023
- 2024-2028

Bilan des aides PENAP 2019 - 2025

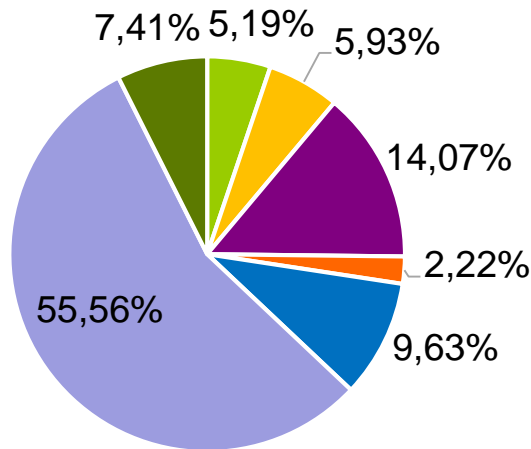
Programme PENAP

2 programmes successifs : 2019-2023 puis 2024-2029

130 projets soutenus \longleftrightarrow **2,2 M €** de subventions



% de projets dans chaque secteur



- Franc lyonnais
- Grandes Terres et sud-est lyonnais
- Lônes et côteaoux du Rhône
- Tous secteurs
- Vallons de l'Ouest
- Plaine Monts d'Or
- Plaines de l'est lyonnais

Nombre de projets par typologie



- Acquisition de foncier bâti / non bâti
- Actions pédagogiques et de communication
- Aménagements et équipements pour la commercialisation
- Aménagements et équipements pour la production agricole
- Aménagements et équipements pour la transformation et le stockage
- Animation agricole
- Construction et/ ou aménagement de bâtiment agricole
- Etude ou diagnostic
- Investissements liés à un projet d'installation agricole
- Plantation de haies / d'arbres
- Remise en culture d'un terrain agricole
- Sécurisation de zone agricole

Quelques exemples de projets soutenus

- Acquisition de foncier agricole ou naturel (bâti/ non bâti)
- Remise en culture de terrains en friche
- Investissements liés à l'installation en maraichage
- Investissements pour l'irrigation (forages, stockage, distribution...)
- Projets de stockage, commercialisation en circuits courts etc
- Études de structuration de projets, d'aménagement de bâtiments
- Études d'opportunité et de faisabilité (création d'activités de production de semences/ plants bio, installation d'un magasin de producteurs bio, mise en place d'un espace-test agricole...)
- Plantation de haies champêtres
- Acquisition d'équipements pour améliorer les pratiques agricoles / conditions de travail
- Réalisation de diagnostics agricoles ou environnementaux
- Aménagements pour développer les activités pédagogiques à la ferme
- Ateliers à la ferme pour échanger avec les habitants sur l'agriculture
- Équipements pour la sécurisation d'une zone agricole exposée aux vols



Taux de subvention PENAP 2024-28

Porteurs de projets agricoles

Projet d'investissement dans une exploitation agricole	Taux max de SUB
Projet éligible	20%
Projet en AB	+ 20%
Exploitation en circuits courts	+ 10%
Projet de développement d'un circuit de proximité (50 km autour de Lyon)	+ 10%
Projet collectif/ coopératif (ex: CUMA) *	+ 20%
Cumul max	65%

* Pour les projets collectifs, participation de la Métropole au prorata du nombre d'exploitations dont le siège est sur le territoire.

Projet d'investissements liés à une installation agricole	Taux max de SUB
Projet d'installation en PENAP, en agriculture biologique et en circuits courts	50%
Projet collectif/ coopératif	+ 20%
Jeune agriculteur (moins de 40 ans)	+ 10 %
Cumul max	80%

Autres projets	Taux max de SUB
Étude de faisabilité / diagnostic	80%
Plantations de haies (hors travail du sol)	100%
Emergence de projet ou expérimentation	80% 15 000 € max

Dépenses subventionnables = réalisées à une date postérieure à la date de réception de la candidature

Soutiens à l'installation agricole sur la Métropole de Lyon

Accompagnement installation - Gratuit



Espace-test agricole en maraichage AB



Soutien aux investissements :
- Cofinancement du FEADER
- Programme PENAP (si une parcelle en PENAP + siège Métro)



Aide forfaitaire à l'installation en AB

Aide certification AB



Prise en charge adhésion au Service de remplacement les 4 premières années



Tutorat post-installation avec un agri bio



Plan de soutien à l'agriculture bio locale

*Soutenir et développer l'agriculture biologique dans la Métropole de Lyon
et les filières bio de proximité*



AB = solution face aux enjeux de préservation des ressources (eau, air, sol, biodiversité) et de la santé, renouvellement des générations etc...



Difficultés de l'AB liées à :

- **un trop faible soutien de la bio par les pouvoirs publics***
- une baisse de la consommation de produits bio
- une augmentation des charges

La Métropole peut agir pour :

1. Soutenir et développer la **production bio locale**,
2. Structurer des **filières bio de proximité**,
3. Favoriser la **consommation** de produits bio et locaux

Objectifs 2026 :



25% de surfaces en AB sur la Métropole (19,5% actuellement)



100% de produits bio dont 50% locaux dans la restauration métropolitaine

**Budget 2024-2026:
900 k €**

Aides directes aux agriculteurs

Installation

- Aide forfaitaire à l'installation
- Tutorat post-installation
- Espaces Test agricoles
- Veille foncière
- Maîtrise du foncier
- Reconquête des friches agricoles
- Accompagnement des communes

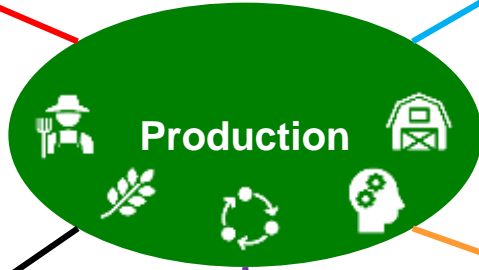
3 000 € ou 4 000 € si
Hors Cadre Familial

Conforter les exploitations bio

- Aide à la certification 500 €/an
- Baux ruraux
- Exonération TFNB
- Extension PENAP & rétrozonage
- Aide aux investissements

Accès aux ressources

- Compost de biodéchets métropolitains (2026)
- Réseau de fermes semencières
- Accès main d'œuvre qualifiée



Accompagnement technique et soutien conversion

- Partenariats organismes agricoles
- Groupes d'échange mixtes en arboriculture
- Soutien au conseil collectif en maraichage 200 €/an
- Complément aides CAB

jusqu'à 6 000 €/an,
hors AAC

Expérimentation & Amélioration continue

- Aide aux démarches de progrès jusqu'à 3 000 €/an
- Retour au sol du compost de biodéchets
- Expérimentations en arboriculture bio
- AGR'EAU ECO Lyon
- MAEC niveau 3 (Qualité de l'Eau) Financement FEADER/AERMC

- Accompagnement collectif d'éleveurs
- Diags individuels

2024-2026



- Plaquette de sensibilisation
- 5 cahiers des charges de prévention avec indemnisation
- Accompagnement collectif et individuel

2024-2028



- Aide à l'implantation et maintien de bandes fleuries en bordure de champs sur 5 ans
- Suivi individuel, actions collectives, communication

2024-2028



AGREAU ECO

Préserver l'eau et la biodiversité par des pratiques **agroécologiques** dans la **Métropole de Lyon**

800 k €
2023-2026

Adaptation changement climatique en élevage

Couverts intermédiaires en grandes cultures

Prévention du ruissellement agricole et de l'érosion

Gestion durable des haies agricoles et valorisation

Couverts pour la biodiversité en bordure de champs

Maintien de milieux et paysages ouverts

- Mise à dispo de semences CI et couverts associés
 - Formation, expérimentation
- 2024-2026



- Sensibilisation agris, interventions techniques
 - Conseils individuels de gestion / plantation
 - Prospective valorisation
- 2024-2026



- Soutien au maintien de milieux ouverts dans les Monts d'Or – cahier des charges 5 ans / 150 €/ha/an
 - Suivi individuel et collectif
- 2024-2028



Partenaires financiers



Aides directes aux pratiques agroécologiques

AgrEauEco :

❑ Couverture des sols en grandes cultures :



Mise à disposition de semences pour l'implantation de couverts intermédiaires et couverts associés en grandes cultures dans la Métropole et les AAC de l'est lyonnais

❑ Érosion – prévention du ruissellement agricole :



Subvention à l'hectare pour la mise en œuvre d'une mesure de prévention parmi 6 cahiers des charges contractualisables dans les zones à enjeu, avec engagement sur 5 ans

❑ Bandes fleuries en milieu agricole :



Mise à disposition d'un mélange de semences;

Subvention à l'hectare pour la mise en place et le maintien du couvert fleuri pendant 5 ans, avec respect d'un cahier des charges de gestion

❑ Maintien de milieux ouverts :



Subvention à l'hectare de 150 €/an pendant 5 ans pour la gestion de milieux sensibles à l'enfrichement et difficiles d'entretien

Accompagnements et services ouverts aux agriculteurs de la Métropole

Guide pratique des services

- En phase d'installation ou de transmission de l'exploitation
- Accompagnement humain
- Gestion du travail et de la main d'œuvre
- Foncier et urbanisme
- Développement commercial et circuits locaux
- Projets collectifs et partenariats
- Appui et conseil technique
- Valorisation et transmission de savoirs



Contacts service agriculture alimentation



DEEE - DIRECTION ENVIRONNEMENT ECOLOGIE ENERGIE
Anne LEGILE



Service Agriculture Alimentation
Patricia VORNICH



Assistante : Nathalie MOKTARI

Marguerite DE LAVERNETTE, Chargée de mission Agriculture
mdelavernette@grandlyon.com / 04 26 99 38 43 / 06 60 73 16 65

Florent ARTHUR, Chargé de mission Agriculture Bio et Foncier
farthur@grandlyon.com / 06 13 92 24 90

Isabelle CAMPION, Cheffe de projet agriculture urbaine
ICAMPION@grandlyon.com / 04 26 99 33 90 / 06 72 86 94 45

Maeva PESENTI, Thèse CIFRE - Agriculture urbaine
mapesenti@grandlyon.com / 04 28 67 59 11

Benoit DORE, Chargé d'opérations Jardins
bdore@grandlyon.com / 04 78 63 42 25 / 06 65 05 14 37

Mewan MELGUEN, Chef de Culture Ferme Métropolitaine
mmelguen@grandlyon.com / +33 (0)6 20 38 45 39

Sarah MUHLBERGER, Cheffe de Projet Alimentaire Territorial
smuhlberger@grandlyon.com / 04 28 67 58 17 / 06 27 67 85 40

Marine GIMARET, Chargée de mission Alimentation
magimaret@grandlyon.com / 06 20 49 32 21

Magali GIRARD, Chargée de mission Cuisines centrales
maggirard@grandlyon.com / 04 26 99 36 88